

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 15/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, BLOT Clément.

Était excusé : DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir : LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, CHEMIN Marie-Ange à BAHUT Cécile, DEHAUMONT Elodie à GUERRERO Lionel, PATEY Stéphanie à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 24

Votants : 25

Pour : 25

Contre :

Abstention :

BELBEZE Isabelle, BAHUT Cécile et son pouvoir, ne participent pas au vote.

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-73 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026 de la commune, M. CHIBLI, rapporteur, propose de verser les subventions de fonctionnement suivantes.

➤ Sport (23 associations) :

Nom de l'association	Montant attribué en 2026
ACCA CHASSE	600,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉTABLISSEMENT SAINTE-GENEVIEVE (UGSEL)	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SIMONE VEIL DE ST-JORY (UNSS)	500,00 €
ESE FOOTBALL 1923	1 000,00 €
FC Canal Nord (FCCN)	6 000,00 €
GYM HARMONIE	700,00 €
J LINE COUNTRY	300,00 €
TOXIII	1 000,00 €
LES BARRICOTS	200,00 €
MOOV&VOUS	700,00 €
RUGBY ST JORY BRUGUIERES XV	6 000,00 €
SAINT JORY BASKET	5 000,00 €
SAINT JORY FITNESS	700,00 €
SAINT JORY OLYMPIQUE HANDBALL	3 000,00 €
SAINT JORY RANDO NATURE	150,00 €
SAINT JORY SPORT BOULES	3 500,00 €
SAINT-JORY CYCLOTOURISME	300,00 €
SAINT-JORY RUGBY FAUTEUIL (Les Lions)	1 000,00 €
TAKA DANSER	360,00 €
TENNIS	1 200,00 €

Nom de l'association	Montant attribué en 2026
TENNIS DE TABLE DE ST JORY	700,00 €
TWIRLING BATON	750,00 €
Total 1	34 160,00 €

➤ Culture et autres associations (13 associations) :

Nom de l'association	Montant attribué en 2026
AMICALE DES POMPIERS	500,00 €
FONDATION MARIE LOUISE	100,00 €
THÉÂTRE DU FARD	500,00 €
CLES	1 300,00 €
COMITE ANCIEN COMBATTANT	400,00 €
DONNEURS DE SANG ST JORY	400,00 €
ESPACE MUSICAL ST JORY	2 500,00 €
FNACA-Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	200,00 €
FOYER RURAL	4 500,00 €
GRAINES D'AVENIR	150,00 €
LES CHATS VIRES 31	150,00 €
SAINT JORY ANIMATION	14 000,00 €
SGDF Groupe Nord Toulouse (Scoots)	300,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €
Total 2	25 350,00 €
TOTAL 3 (Total 1 + Total 2)	59 510,00 €

➤ Montant des subventions aux coopératives scolaires :

Coopératives écoles	Montant attribué en 2026
École Maternelle du Lac	2 835.00€
École Maternelle du Canal	1 890.00€
École primaire Georges Brassens	9 000.00€
École primaire Jean de la Fontaine	6 300.00€
Total	20 025.00€

Les sommes seront versées par le budget communal et que les crédits budgétaires pour le versement de ces subventions sont inscrits à l'article 6574.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE l'attribution des subventions précitées au titre de l'exercice 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 27 AVR. 2026


Le Maire, Victor DENOUVION





Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260421-DELIB202673-DE
Reçu le 24/04/2026

